LEGENDE

- TOITURE DOUBLE PENTE OBLIGATOIRE SUR VOLUME PRINCIPAL
- MURET OU MUR BAHUT SUR VOIE 1,00M +0,60M
- HAIES+ GRILLAGES (SUR VOIES)
- GRILLAGE 1,00M EN RETRAIT DU PIED DE TALUS

TREMEVEN

Le pré de Kerlou

24 LOTS LIBRES

DOCUMENT NON CONTRACTUEL
NOTA: LES SURFACES SONT DONNEES A TITRE INDICATIF
ET NE SERONT DEFINITIVES QU'APRES
UN DOCUMENT D'ARPENTAGE ET UN BORNAGE